



REGROUPEMENT
DU CONTE
AU QUÉBEC

PROGRAMME DE COACHING 2019-2020

Dépôt des demandes : **17 juillet 2019**

LE PROGRAMME

Objectifs du programme de coaching

Ce programme vise l'amélioration des compétences actuelles ou l'acquisition de nouvelles compétences chez les conteurs et conteuses professionnel.les, soit :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> La recherche d'information liée au conte | <input type="checkbox"/> L'analyse d'une histoire |
| <input type="checkbox"/> La composition d'une histoire | <input type="checkbox"/> Les techniques de voix et de diction |
| <input type="checkbox"/> Les techniques de mouvement | <input type="checkbox"/> Les techniques d'improvisation |
| <input type="checkbox"/> L'utilisation d'autres formes d'art complémentaire à sa démarche | |
| <input type="checkbox"/> La création d'un spectacle de conte | <input type="checkbox"/> La diffusion de spectacles |
| <input type="checkbox"/> Se produire en spectacle | <input type="checkbox"/> L'analyse de la profession |
| <input type="checkbox"/> La création d'interventions en médiation avec le conte | |
| <input type="checkbox"/> La gestion de carrière professionnelle | <input type="checkbox"/> La démarche artistique |
| <input type="checkbox"/> L'entraînement artistique | <input type="checkbox"/> Les technologies utiles à sa pratique |

Un programme, deux volets

Les participants peuvent choisir d'être coaché dans le cadre de leur démarche générale ou dans le développement d'un spectacle. Dans ce cas, ils devront fournir un descriptif du spectacle en question. Attention toutefois : le coach n'est pas un dramaturge. Il est là pour guider le *coaché* dans ses choix, pas pour faire la mise en scène de son spectacle!

Descriptif du programme de coaching

Le coaching est une forme d'apprentissage personnalisé qui vise le développement des compétences et des ressources du *coaché* dans sa pratique professionnelle.

Le *coach* est là pour questionner, proposer des approches et des structures de soutien fondées sur l'exploration; il n'est pas là pour donner des recettes toutes faites, mais bien pour faire réfléchir le *coaché* et l'amener à trouver lui-même les réponses aux

questions qu'il se pose sur sa pratique.

Il est à noter qu'un participant peut demander à travailler avec deux coachs. Dans ce cas, chacun des coachs sera évalué par le jury.

Durée du coaching

Dans le cadre de leur coaching, les participants seront suivis individuellement par le *coach* de leur choix au rythme, à la fréquence et dans le contexte qui répond le mieux à leurs besoins. Les conteurs participants auront donc la chance de travailler sur des aspects de leur pratique de conteur sur une longue période de temps.

La durée des interventions est variable, mais limitée à un maximum de 25 heures par participant. Aucun coaching ne peut se terminer après le 14 mars 2020.

Qualification et choix du coach

Le *coach* est une personne ressource dont l'expertise est en lien avec la problématique visée. Il accompagne le participant dans l'acquisition des compétences visées et lui permet d'acquérir une autonomie.

Résultats attendus

Les participants que ces derniers auront la charge de maximiser le temps qu'ils auront avec leur *coach*. Il ne s'agit pas d'une formation où le formateur anime l'atelier, mais bien d'un travail de co-création qui demande une implication maximale du conteur. Les participants, dans leur demande, devront donc démontrer que le coaching aura un impact durable dans le développement de leur compétence.

C'est pourquoi, les participants doivent limiter leurs besoins de formation au nombre de trois afin de maximiser le nombre d'heures offert.

Les résultats attendus dépendront des objectifs de coaching définis dans la demande de chacun des participants.

Modalités d'évaluation des résultats

L'acceptation d'un conteur est conditionnelle à l'envoi d'un plan de coaching à la coordonnatrice de formation. Ce plan doit être créé avec et approuvé par le coach.

À mi-chemin du coaching, un suivi sera fait pour voir si le coaching se déroule correctement, si le plan est respecté ou comment il a été modifié (et pourquoi).

Enfin, dans les trois mois suivant la fin d'un coaching, les participants recevront un

formulaire d'évaluation.

En tout temps, il vous est possible de contacter la coordonnatrice du programme pour lui faire part d'une problématique rencontrée dans le cadre de votre coaching ou si vous sentez le besoin d'être encadré dans votre apprentissage.

LES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Participants visés

Le programme de Coaching ou *Soutien personnalisé au développement des compétences de conteur* soutient chaque année entre 8 et 15 conteurs et conteuses professionnels de toute la province. Le programme est destiné aux conteurs de tout niveau de carrière ayant déjà suivi des formations de groupe et possédant un minimum de 3 ans d'expérience. Une personne ne peut bénéficier du Programme de coaching deux années consécutives.

Artistes issus de la diversité

Dans le but de soutenir adéquatement les artistes conteurs issus de la diversité, le RCQ a initié un partenariat avec le MAI (Montréal, arts interculturels). Une place du programme de coaching pour conteur sera jumelée au programme Alliance - Soutien au développement des artistes du MAI. Ainsi, le conteur sélectionné conjointement par le MAI et le RCQ bénéficiera d'un coaching de 25h offert par le RCQ, d'un soutien au développement artistique et professionnel du MAI, et d'une allocation allant de 2000\$ à 5000\$ pour couvrir divers services (voir détails du programme : <http://www.m-a-i.qc.ca/fr/callforsubmission/alliance/>).

Les candidats intéressés par ce programme doivent remplir le formulaire simplifié disponible sur le site du RCQ : http://conte.quebec/sites/default/files/pièces-jointes/form_inscrip_coachingrcq_2019-2020_mai.pdf

Candidats admissibles

Les candidat.e.s doivent nécessairement :

- Être conteur.euse professionnel.le
- Détenir la citoyenneté canadienne ou être résident.e permanent.e;
- Ne pas être étudiant à temps plein;
- **Avoir suivi quelques formations en conte.**

Dépenses admissibles

Le montant maximum octroyé par demande est de **2150\$**, répartis comme suit :

- 1750\$ plus taxes pour couvrir les honoraires du coach
- 400\$ pour couvrir des frais de location d'espaces

Frais de déplacement et de séjour

Pour les participants habitant à plus de 50 km du lieu où se tiendra leur coaching, des frais de déplacement, d'hébergement et de repas seront remboursés selon les modalités d'Emploi Québec. Ces frais devront faire l'objet d'une estimation de la part des candidats une fois leur demande acceptée, et être approuvée par la coordonnatrice aux formations.

Contribution du demandeur

La contribution des participants est fixée à 150\$.

Règlements et modalités de paiement

- Aucune activité d'accompagnement ne peut avoir lieu après le 14 mars et aucuns frais ne peuvent être engagés après cette date. Le coaching ne peut être reporté sur une autre année financière.
- La contribution financière du demandeur doit être payée avant le début du coaching.
- Les factures et les demandes de remboursement de frais doivent être adressées au RCQ qui veillera au paiement de celles-ci dans les 30 jours suivants leur réception.

LA MISE EN CANDIDATURE

Processus de demande

- Les conteurs intéressés devront communiquer par téléphone avec la coordonnatrice avant de soumettre un dossier.
- Une formation sur le coaching et la façon de soumettre un dossier sera offerte aux conteurs et conteuses de la relève ainsi qu'à ceux qui n'ont jamais suivi de coaching.
- S'ils ont besoin d'accompagnement sur un projet de spectacle, les participants devront fournir un support de travail précis au jury.
- La demande devra être signée par le coach.

Informations et documents à fournir

- Coordonnées complètes
- Statut du conteur (relève, mi-carrière, d'expérience)

- L'aspect du travail du conteur qui sera abordé durant le coaching (liste à choix multiples : maximum de 3 choix)
- Démonstration des besoins du conteur en fonction de ce qui sera travaillé durant le coaching
- Nom du coach souhaité et démonstration par le conteur que le coach a, d'après lui, les aptitudes pour favoriser l'atteinte des objectifs énoncés
- Démarche artistique du conteur
- CV, lettre d'intention et bio du coach souhaité pour permettre au jury d'identifier ses compétences et son expérience par rapport aux besoins

Évaluation des demandes

Un jury de trois pairs (issus du comité formation du RCQ) est constitué pour évaluer les demandes reçues. Ce jury change à chaque année.

L'évaluation des demandes se base sur les critères suivants :

- Évaluation du statut professionnel du conteur
- Les besoins de coaching sont bien identifiés et réalistes
- L'explication du choix du coach est claire et logique en fonction des besoins
- Le candidat a su démontrer que les compétences qu'il souhaite aller chercher vont au-delà des besoins spécifiques d'un projet de spectacle et auront un impact sur son développement artistique et professionnel à moyen et long terme.

Note : Les candidats devront limiter à trois le nombre de besoins à couvrir et démontrer le lien entre leur démarche artistique et le coaching demandé.

Les réponses seront transmises dans le courant du mois d'août afin de permettre aux participants de commencer leur coaching dès le mois de septembre.

Directives pour les projets acceptés

- Une fois leur demande acceptée, les candidats devront fournir un échéancier de travail signé par le coach (ou plan de coaching)
- Chaque participant disposera d'un maximum de 25 heures de coaching. Le nombre d'heures de coaching peut varier selon les besoins du participant.
- Les rencontres se tiendront entre septembre 2019 et mars 2020. L'horaire des rencontres sera déterminé par un accord commun entre le participant et le coach.

Pour s'inscrire : Les conteurs intéressés doivent remplir le formulaire le formulaire disponible sur le site du RCQ (http://conte.quebec/sites/default/files/pieces-jointes/form_inscrip_coachingrcq_2019-2020.pdf) et le transmettre avec tous les documents exigés à formation@conte.quebec.

Contact

Anne Julien, Coordonnatrice aux formations

formation@conte.quebec

(514) 564-5650

DATE DU DÉPÔT DE LA DEMANDE : le **17 juillet 2019**

Ce programme est offert par le RCQ grâce à la contribution financière d'Emploi-Québec et en collaboration avec le MAI pour le Volet Montréal - diversité.

